Vue d’ensemble des postes couverts par la présente ABV

Annexe à la convention d’exploitation du raccordement avec les ECEle pour les centrales électriques directement raccordées au réseau de transport, à la convention d’exploitation du raccordement avec les GRD pour les réseaux de distribution directement raccordés au réseau de transport et à la convention d’exploitation du raccordement avec les ESV pour les gestionnaires de systèmes voisins directement raccordés au réseau de transport

Version 1.0 du 1er janvier 2027

Table des matières

1 Aperçu des postes électriques couverts par la présente ABV 2

1.1 Liste des annexes spécifiques aux postes électriques «Délimitations, responsabilités et informations spécifiques» 2

1 Aperçu des postes électriques couverts par la présente ABV

(1) La présente annexe est conclue afin de donner un aperçu des annexes spécifiques aux postes électriques «Délimitations, responsabilités et informations spécifiques».

1.1 Liste des annexes spécifiques aux postes électriques «Délimitations, responsabilités et informations spécifiques»

(1) Les annexes spécifiques aux postes électriques qui font partie intégrante de la présente convention d'exploitation du raccordement sont énumérées ci-après:

(a) Annexe «Délimitations, responsabilités et informations spécifiques. Poste électrique XXXX»

(b) Annexe «Délimitations, responsabilités et informations spécifiques. Poste électrique YYYY»

Swissgrid AG

Lieu/date

Nom: [Personne de rang supérieur]
Fonction: [Fonction]

Nom: [Personne responsable]
Fonction: [Fonction]

[Nom du partenaire contractuel]

Lieu/date

Nom: [Nom]
Fonction: [Fonction]

Nom: [Nom]
Fonction: [Fonction]